



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU F° SAFAR 1435 (5 DECEMBRE 2013)**

*

I. Le conseil du gouvernement a approuvé les projets de textes et l'accord international suivants :

PROJETS DE DECRETS

- 1. Projet de décret n° 2-13-882 fixant les formes de publication des comptes annuels des établissements publics.**
- 2. Projet de décret n° 2-13- 912 pris pour l'application de l'article 37 de la loi n° 08-12 relative à l'Ordre national des médecins.**

ACCORD INTERNATIONAL

- ◆ Accord relatif aux services aériens, fait à Abidjan le 19 mars 2013 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire.
+ Projet de loi n° 116-13 portant approbation de l'accord mentionné ci-dessus.**

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nomination aux fonctions supérieures suivantes :

- 1. le directeur de l'école nationale supérieure des arts et métiers à Casablanca ;**
- 2. le directeur de l'école nationale de commerce et de gestion à El Jadida.**